

RÈGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} RONDE NATIONALE VHC DE QUARRÉ LES TOMBES 25 au 27 septembre 2020

PROGRAMME DU RALLYE

- Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques des rallyes et de la Coupe de France V.H.C.
- Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la FFSA ou au règlement particulier de la 13^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- La 13^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes et la 4^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes sont organisés suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français et Rallyes VH 2020.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français et Rallyes VH 2020.

CONSIGNES SANITAIRES

Il est important de bien respecter ce règlement et plus particulièrement les **notices sanitaires** (écriture grasse, rouge et surlignées en jaune) insérées dans ce règlement particulier. Sans respect de ces consignes, la responsabilité de l'organisateur peut être mise en jeu, et n'oubliez pas que nous ne sommes que des bénévoles qui œuvrent pour votre plaisir. Je vous en remercie par avance.

Brigitte DRÉAU

La Présidente de l'ASA AVALLON AUTO SPORT

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 25, 26 et 27 septembre 2020 un rallye dénommé :

4^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa **38** en date du **20 avril 2020**.
Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation **257** en date du **23 avril 2020**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Sébastien DUCROT, Jean-Christophe PAUPE, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
38 rue du Pavillon 89380 Appoigny
mob : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Mairie, 1 place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes

Date : du vendredi 25 septembre 2020 à 17h00 au dimanche 27 septembre 2020 à 21h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Florence HIRN	0411	128935
		Joël JUGNIOT	1412	6813
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course VHC</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course adjoint « Nouveau départ »</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Juge de faits</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
	<i>Juge de faits</i>	Gérard PORA	0418	57091
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Commissaire technique - Responsable VHC</i>	Christian PERROT	0308	12848
	<i>Commissaire technique - Resp. nouveau départ</i>	Bruno DIVERT	0445	40573
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Bernard SOUFFLET ? en attente	0403	18577
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Mickaël PILLARD	1499	173963

1.2 Eligibilité

La 4^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes des 25, 26 et 27 septembre 2020 compte pour :

- La Coupe de France VHC 2021 (coef 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2020/2021

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site de l'ASA : **www.avallon-auto-sport.com**

1.3.1.1 Vérifications administratives : Hall d'entrée de la salle polyvalente de Quarré

- Vendredi 25 septembre 2020 de 15h00 à 20h45 selon votre convocation

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle :

- le respect de l'horaire de convocation est primordial,
- le port du masque (nez et bouche couverts) est obligatoire,
- la distanciation sociale doit être respectée, ainsi que le sens de circulation,
- un seul membre de l'équipage sera autorisé à entrer dans la salle des vérifications administratives et sera porteur de **TOUS** les documents nécessaires au bon déroulement de celles-ci, y compris les originaux des permis de conduire et licence de l'autre membre de l'équipage.

1.3.1.2 Vérifications techniques : Parc municipal de Quarré les Tombes

- Vendredi 25 septembre 2020 de 15h15 à 21h00 selon votre convocation

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle :

- le port du masque (nez et bouche couverts) est obligatoire,
- la distanciation sociale doit être respectée,
- deux personnes (2 membres de l'équipage ou 1 membre de l'équipage et un mécanicien) seront autorisés à entrer dans la zone des vérifications techniques,
- Les vérifications techniques sont interdites au public, y compris vos accompagnants.

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage de l'Etang
Rue de l'Etang à 89630 Quarré les Tombes.
- Le taux horaire est de **60.00** € TTC maximum.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle :

- le port du masque (nez et bouche couverts) est obligatoire,
- la distanciation sociale doit être respectée,
- deux personnes (2 membres de l'équipage ou 1 membre de l'équipage et un mécanicien) seront autorisés à entrer dans la zone des vérifications techniques finales.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer à la 4^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes doit adresser au secrétariat du rallye :

Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
38 rue du Pavillon – 89380 Appoigny

La clôture des engagements aura lieu le :

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

Pour être considéré comme valide, le dossier dûment complété doit **obligatoirement** contenir en 1 seul envoi :

- La demande d'engagement entièrement remplie
- La fiche speaker complétée
- La fiche "Vérifications techniques : éléments de sécurité et réglementaire de l'habitacle" entièrement remplie
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Photocopie de la 1^{ère} du passeport technique.
- Le paiement des droits d'engagement par chèque (*le cas échéant, le moyen de paiement pourra être changé lors des vérifications administratives*).

Une séance d'essai est prévue le vendredi après-midi : voir article 7.5.20.1 de ce présent règlement particulier

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du mercredi 23 septembre 2020.

3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **410 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **390 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **370 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice.
- **Sans** la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont **doublés**.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si le dossier à envoyer est complet (*voir liste ci-dessus*). Les engagements dont le dossier est incomplet seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception des pièces manquantes.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée, le SMS n'est pas autorisé) avant le mercredi 23 septembre 2020 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

3.3 Ordre de départ

Conforme aux Règles Spécifiques Rallye VHC

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Conforme aux règles spécifiques des Rallyes VHC

4.2 Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques des Rallyes VHC de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Ajouter :

4.3.1.1.1 : Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- Zone 1 = D10, à droite sur le trottoir après Gendarmerie : 18 places
- Zone 2 = D10, à droite à la sortie de "La Gorge" : 5 places
- Zone 3 = D10, à gauche à la sortie de Villiers les Potos : 8 places
- Zone 4 = Dépôt Walle T.P. à Auxon : 65 places
- Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques sera prévu par l'organisateur.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.1 : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.1.3.1 : Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans la station-service rue de l'Etang à Quarré les Tombes. Celle-ci figurera dans le road book du rallye. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 : Identification des voitures

Conforme au Règlement standard des rallyes FFSA

5.2 : Publicité

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

La 4^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes représente un parcours de 187.464 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 108.099 kms (57.6 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

3x **St Brancher-Corvignot** (8.535 kms) 3x **Trinquelin-Poil Chevré** (6.371 kms) 3x **"La Ronde"** (21.127 kms)
L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le carnet d'itinéraire (road-book) sera à retirer pendant les horaires ci-dessous au café **Quarré Crème**, place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes. Seuls les équipages régulièrement inscrits (dossier complet) pourront le récupérer.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle :

- le port du masque (nez et bouche couverts) est obligatoire,
- la distanciation sociale doit être respectée.

Ajouter :

6.2.5.1 Durée des reconnaissances :

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :
le **dimanche 20 septembre 2020** de **08h00 à 19h00**.
le **vendredi 25 septembre 2020** de **08h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au règlement particulier de la 13^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2 (extrait de la réglementation standard des rallyes 2020)

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye,
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de la réunion de fin d'étape dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.20.1 Séance d'essai

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 25 septembre 2020** entre **14h30 et 17h00** (2.450 km + 2.339 km de routier pour le retour)

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être jointe à la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

N'oubliez pas d'apporter une copie de la fiche : "Vérifications techniques : éléments de sécurité et réglementaire de l'habitacle" entièrement remplie.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2020 et des règles spécifiques VHC 2020.

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA

13^{ÈME} RONDE NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES

4^{ÈME} RONDE NATIONALE VHC DE QUARRÉ LES TOMBES

ITINERAIRE HORAIRE - 2020

	CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 ^{ÈRE} VHC	HEURE * 1 ^{ÈRE} MODERNES
--	----------	------------	------------	----------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

PREMIERE ETAPE : SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

Première Section	CH 0A	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	0.000	-	09h00	09h24
	CH 0B	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	6.976	30	09h30	09h54
	CH 1A	SAINT BRANCHER	1.185	8.161	12	09h42	10h06
	DES 1	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.094	8.255	3	09h45	10h09
	AES 1	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	8.535	16.790	-		
	CPS 1	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.176	16.966	-		
	CH 2A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	18.266	22	10h07	10h31
	DES 2	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.112	18.378	3	10h10	10h34
	AES 2	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	6.371	24.749	-		
	CPS 2	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.429	25.178	-		
CH 2B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	27.668	20	10h30	10h54	

Seconde Section	CH 2C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	27.668	60	11h30	11h54
	CH 2D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	34.644	60	12h30	12h54
	CH 3A	SAINT BRANCHER	1.185	35.829	12	12h42	13h06
	DES 3	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.094	35.923	3	12h45	13h09
	AES 3	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	8.535	44.458	-		
	CPS 3	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.176	44.634	-		
	CH 4A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	45.934	22	13h07	13h31
	DES 4	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.112	46.046	3	13h10	13h34
	AES 4	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	6.371	52.417	-		
	CPS 4	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.429	52.846	-		
CH 4B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	55.336	20	13h30	13h54	

Troisième Section	CH 4C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	55.336	60	14h30	14h54
	CH 4D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	62.312	60	15h30	15h54
	CH 5A	SAINT BRANCHER	1.185	63.497	12	15h42	16h06
	DES 5	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.094	63.591	3	15h45	16h09
	AES 5	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	8.535	72.126	-		
	CPS 5	* ST BRANCHER – CORVIGNOT	0.176	72.302	-		
	CH 6A	SAINT LEGER VAUBAN	1.300	73.602	22	16h07	16h31
	DES 6	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.112	73.714	3	16h10	16h34
	AES 6	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	6.371	80.085	-		
	CPS 6	* TRINQUELIN – POIL CHEVRE	0.429	80.514	-		
CH 6B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.490	83.004	20	16h30	16h54	

DEUXIEME ETAPE : DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

Quatrième Section	CH 6C	QUARRE - parc fermé (sortie) / assistance (entrée)	-	83.004	-	07h30	07h54
	CH 6D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	89.980	60	08h30	08h54
	CH 7A	VILLIERS NONAINS	3.721	93.701	17	08h47	09h11
	DES 7	* "LA RONDE"	0.077	93.778	3	08h50	09h14
	AES 7	* "LA RONDE"	21.127	114.905	-		
	CPS 7	* "LA RONDE"	0.429	115.334	-		
	CH 7B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	117.824	40	09h30	09h54

Cinquième Section	CH 7C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	117.824	60	10h30	10h54
	CH 7D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	124.800	60	11h30	11h54
	CH 8A	VILLIERS NONAINS	3.721	128.521	17	11h47	12h11
	DES 8	* "LA RONDE"	0.077	128.598	3	11h50	12h14
	AES 8	* "LA RONDE"	21.127	149.725	-		
	CPS 8	* "LA RONDE"	0.429	150.154	-		
CH 8B	QUARRE - parc de regroupement (entrée)	2.490	152.644	40	12h30	12h54	

Sixième Section	CH 8C	QUARRE - parc regroup. (sortie) / assistance (entrée)	-	152.644	60	13h30	13h54
	CH 8D	QUARRE - parc d'assistance (sortie)	6.976	159.620	60	14h30	14h54
	CH 9A	VILLIERS NONAINS	3.721	163.341	17	14h47	15h11
	DES 9	* "LA RONDE"	0.077	163.418	3	14h50	15h14
	AES 9	* "LA RONDE"	21.127	184.545	-		
	CPS 9	* "LA RONDE"	0.429	184.974	-		
CH 9B	QUARRE - parc fermé (entrée)	2.490	187.464	40	15h30	15h54	

* Calcul provisoire sur la base de 10 VHC et 90 modernes